

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04 13 31 11 37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la caisse d'allocations familiales (CAF 13) dans le cadre du dispositif régional d'observation sociale (DROS) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le dispositif régional d'observation sociale (DROS), piloté par la caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13), a pour but d'aider au mieux les décideurs dans la définition et l'évaluation des politiques sociales. Chaque année, le DROS réalise les études suivantes :

- « Le baromètre social » : état des lieux annuel en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de la pauvreté et de la précarité à partir d'indicateurs clés issus principalement de données de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ;
- « Le Dros'omètre » : étude trimestrielle diffusée sur le site internet du DROS présentant des éléments chiffrés sur les bénéficiaires du RSA ;
- « La lettre du DROS » : newsletter trimestrielle résumant les principales activités de veille documentaire dans le champ de la cohésion sociale.

Par ailleurs, le DROS organise chaque année un conseil partenarial auprès des acteurs institutionnels et associatifs de la région pour mettre en débat les analyses du baromètre social.

Le conseil partenarial du 29 janvier 2019 a ainsi été l'occasion de présenter le baromètre social 2017 et d'échanger sur des thématiques diverses telles que l'accès aux droits, la fracture numérique et le lien social dans les départements de la région.

Ce rapport concerne le financement de la CAF pour la conduite de l'ensemble des études annuelles proposées par le DROS et présentées ci-dessus, selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 10 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL